

Programme de rétablissement pour la couleuvre à petite tête en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour la couleuvre à petite tête, un espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement (Ontario)

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* exige que le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs veille à ce que soit élaboré un programme de rétablissement pour chaque espèce inscrite sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Cette Loi permet d'intégrer à un programme de rétablissement la totalité ou une partie d'un plan existant qui se rapporte à l'espèce.

La couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) est inscrite sur la Liste des espèces en péril en Ontario comme espèce en voie de disparition. Elle est également inscrite comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral. Dans le but de satisfaire aux exigences de la LEP, Environnement et changement climatique Canada a élaboré le programme de rétablissement canadien de la couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) en 2018, qui a donc été adopté en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Avec les ajouts indiqués ci-dessous, la stratégie ci-jointe répond à toutes les exigences relatives au contenu décrites dans la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Le présent addenda comprend des renseignements à jour sur la maladie fongique du serpent en Ontario et sur le risque potentiel qu'elle pose pour la couleuvre à petite tête. Le Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF), en collaboration avec plusieurs partenaires, a surveillé la maladie fongique du serpent en Ontario. Ce suivi a démontré que le champignon qui cause cette maladie est maintenant relativement répandu dans le sud de la province. En 2017, le RCSF a publié *Snake Fungal Disease in Canada Rapid Threat Assessment*, une évaluation de la menace de la maladie fongique du serpent, et a conclu que même s'il existe encore une grande incertitude quant à la façon dont cette maladie affectera les populations de serpents du Canada, elle présente une menace potentiellement grave, particulièrement pour les espèces en péril.

La partie sur l'habitat essentiel du programme de rétablissement fédéral fournit une définition de l'habitat essentiel (tel que défini dans la LEP). L'identification de l'habitat

essentiel n'est pas une composante d'un programme de rétablissement préparé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Toutefois, dans l'élaboration du règlement de l'habitat en vertu de *Loi sur les espèces en voie de disparition*, il est recommandé de tenir compte des méthodes utilisées pour déterminer l'habitat général dans le cadre du programme fédéral de rétablissement, de même que de l'information scientifique sur la couleuvre à petite tête et des aires dans lesquelles elle est présente.

Le résumé du programme de rétablissement (Canada)

La couleuvre à petite tête figure à l'annexe1 de la *Loi sur les espèces en péril*(LEP) fédérale, à titre d'espèce en voie de disparition. L'espèce est désignée en voie de disparition en Ontario en vertu de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (ESA, 2007). La couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) est une petite couleuvre qui porte trois rayures longitudinales jaunes à orange s'étendant de la tête à la queue; son corps est de couleur brune. Un motif en damier foncé longe chaque côté des rayures. Comme la plupart des autres espèces de petites couleuvres présentes au Canada, la couleuvre à petite tête n'est pas très bien étudiée. Il est facile de confondre la couleuvre à petite tête avec deux autres espèces du genre *Thamnophis* présentes dans son aire de répartition. Ces deux espèces semblables sont la couleuvre rayée (*T.sirtalis*) et la couleuvre mince (*T.sauritus*). La couleuvre à petite tête est moins longue (longueur totale de 38 à 51cm) et est plus docile, et le motif et la position de ses rayures latérales sont uniques par rapport à ceux des deux autres espèces.

Au Canada, la couleuvre à petite tête n'est présente qu'en Ontario, où elle a été trouvée récemment dans les deux régions suivantes: Windsor-Sarnia (comtés d'Essex, de Chatham-Kent et de Lambton, et île Walpole) et marais Luther (comtés de Dufferin et de Wellington). Il faudra mener d'autres relevés pour déterminer si l'espèce est encore présente dans d'autres régions, notamment à Skunk's Misery (comtés de Lambton et de Middlesex), à Parkhill (comté de Middlesex) et à d'autres emplacements de la région de Windsor-Sarnia. Aux États-Unis, la couleuvre à petite tête n'est présente que dans la région des Grands Lacs, dans les quatre États suivants: Wisconsin, Ohio, Indiana et Michigan.

La couleuvre à petite tête vit dans les prairies, les vieux champs, les sites perturbés, les sites en milieu urbain et industriel et la prairie d'herbes hautes où on trouve un dense couvert de graminées ou d'herbacées et une épaisse couche de chaume. L'espèce est souvent présente à proximité de zones humides comme les petits marais (asséchés certaines saisons), les rigoles de drainage et les petits plans d'eau situés dans les terrains vacants en milieu urbain (terrains industriels), les parcs et les reliquats de prairies d'herbes hautes. Il est possible que la couleuvre à petite tête ait été une espèce préférant les milieux humides et qu'elle ait commencé à occuper des milieux secs après l'introduction des lombrics en Ontario.

Les principales menaces contribuant au déclin de la couleuvre à petite tête sont la perte continue d'habitat ainsi que la dégradation et la fragmentation de l'habitat, qui sont

causées par le développement urbain et industriel, la construction de routes et l'expansion des activités agricoles.

Le caractère réalisable du rétablissement de la couleuvre à petite tête comporte des inconnues. L'objectif en matière de population et de répartition pour la couleuvre à petite tête est de maintenir l'abondance et la répartition actuelles de toutes les sous-populations existantes. Dans la mesure où cela est possible sur le plan biologique et technique, la répartition et l'abondance des sous-populations existantes devraient être accrues, et la connectivité de l'habitat entre les sous-populations locales devrait être améliorée. Les stratégies générales à appliquer pour aborder les menaces à la survie et au rétablissement de la couleuvre à petite tête sont présentées dans la section «Orientation stratégique pour le rétablissement» (section 6.2).

Bien que plusieurs emplacements abritent peut-être encore la couleuvre à petite tête, ils n'ont pas fait l'objet de relevés récents ou adéquats et/ou de l'incertitude caractérise les données nécessaires à la désignation de l'habitat essentiel. Le présent programme de rétablissement ne renferme donc qu'une désignation partielle de l'habitat essentiel de l'espèce. L'habitat essentiel est désigné pour chacun des 27 emplacements existants en Ontario et se trouve dans les régions géographiques de Windsor, de Sarnia et du marais Luther. Le calendrier des études (section 7.2) décrit les activités requises pour la désignation d'habitat essentiel additionnel nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition établis pour l'espèce.

Un ou plusieurs plans d'action visant la couleuvre à petite tête seront achevés d'ici décembre 2025.